

21 oct 2008 -20:02

Julie Fernandez Fernandez veut une décision dans les dossiers les plus anciens

La Secrétaire d'Etat Julie Fernandez Fernandez constate que le délai de traitement des dossiers de demande d'allocations pour personnes en situation de handicap peut dépasser 24 mois dans un certains nombre de cas. Aujourd'hui il y a environ 5 % des demandes qui sont en effet en attente depuis plus de 2 ans. La secrétaire d'Etat estime urgent de donner à ces demandes une réponse dans les plus brefs délais. Julie Fernandez Fernandez a donc demandé à son administration de traiter en priorité les dossiers des personnes en situation de handicap et qui attendent une réponse depuis si longtemps.

La Secrétaire d'Etat Julie Fernandez Fernandez constate que le délai de traitement des dossiers de demande d'allocations pour personnes en situation de handicap peut dépasser 24 mois dans un certains nombre de cas. Aujourd'hui il y a environ 5 % des demandes qui sont en effet en attente depuis plus de 2 ans. La secrétaire d'Etat estime urgent de donner à ces demandes une réponse dans les plus brefs délais. Julie Fernandez Fernandez a donc demandé à son administration de traiter en priorité les dossiers des personnes en situation de handicap et qui attendent une réponse depuis si longtemps.

« Il est inacceptable que tant de personnes attendent si longtemps une décision pour obtenir une allocation. Dès maintenant mon administration va traiter prioritairement les dossiers les plus anciens » a précisé la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées Julie Fernandez Fernandez.

Jusqu'à présent, les dossiers de demande qui présentaient des difficultés importantes prenaient un délai très long comparé aux autres dossiers avec la conséquence que 5 % d'entre eux restaient en attente pendant plus de 24 mois.

Il y a souvent, derrière ces dossiers, en attente en réalité des personnes en situation difficile ou précaire qu'il convient légitimement d'aider au plus tôt.

A l'occasion d'une réunion ce jour avec des parlementaires, la secrétaire d'Etat a exposé les différentes causes de ces retards et propose des mesures concrètes en vue de la réduction significative des délais d'ici 2010.

Entre temps, elle souhaite modifier la manière de traiter ces quelques 5.000 dossiers pour les sortir en priorité.

Julie Fernandez Fernandez a donc demandé à l'administration des personnes handicapées de réactiver préférentiellement ces dossiers parmi les 100.000 dossiers qui constitue le stock en attente.

Ceci doit permettre de clôturer les demandes les plus anciennes sans beaucoup préjudicier le traitement des autres demandes en attendant les mesures que la secrétaire d'Etat a l'intention de présenter dans un plan Qualité avant la fin de l'année.